



Direction de l'instruction publique et de la culture  
Office de l'école obligatoire et du conseil  
Direction du service psychologique pour enfants et adolescents



# Informations pour les parents et pour les représentants légaux

## La procédure d'évaluation standardisée : PES

### Chers parents, chers représentants légaux

A l'école, votre enfant doit se sentir bien et pouvoir bien se développer.

Et à l'école, votre enfant doit pouvoir apprendre des choses.

Votre enfant a peut-être besoin d'aide et de soutien pour cela.

Pour cette raison, votre enfant a été annoncé au Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE).

Nous voulons trouver le soutien adapté pour votre enfant.

C'est notre tâche.

Pour apprendre des choses, votre enfant a peut-être besoin de soutien ?

Il a peut-être besoin de **plus de soutien** que les autres enfants du même âge ?

Alors votre enfant a besoin de « **mesures de pédagogie spécialisée renforcées** ».

→ C'est un soutien spécialisé à l'école, adapté à votre enfant.

Par exemple votre enfant a des difficultés à bien parler ?

Alors il reçoit de soutien pour apprendre à mieux parler.

### Où se trouvent les mesures de pédagogie spécialisée renforcées ?

– Dans une école obligatoire

C'est l'école de votre ville ou de votre village.

– Dans une école obligatoire spécialisée

Cette école est une école avec des petites classes  
et plus de soutien pour les enfants.

### Quelle école pour votre enfant ?

Pour répondre à cette question, nous faisons une **procédure d'évaluation standardisée** avec votre enfant.

On dit aussi : une PES.

Vous êtes d'accord avec cela ?

Alors nous faisons la PES avec vous et votre enfant.

Grâce à la PES, nous voulons savoir :

- De quel soutien votre enfant a besoin ?
- Quelle est la bonne école pour votre enfant ? Wie viel und welche Unterstützung braucht Ihr Kind?

### **Comment travaillons-nous ?**

#### **Nous parlons avec vous et votre enfant**

Vous venez avec votre enfant. C'est très important pour nous.

Vous connaissez très bien votre enfant.

Nous voulons savoir :

- Que sait déjà faire votre enfant ?
- Comment va votre enfant ?
- Comment s'est développé votre enfant ?

#### **Nous parlons aussi avec d'autres personnes**

Nous parlons avec son enseignant ou enseignante.

Nous parlons peut-être aussi avec d'autres spécialistes.

#### **Nous faisons peut-être des tests avec votre enfant**

Pour cela, nous avons peut-être besoin de plusieurs rendez-vous.

Après les tests, nous parlons des résultats avec vous.

### **Et pour la suite ?**

À la fin, nous vous proposons une école adaptée pour votre enfant :

- une école obligatoire au village
- ou une école obligatoire spécialisée

Alors nous vous demandons si vous êtes d'accord avec notre proposition.

Nous écrivons ensuite un rapport.

Dans ce rapport on peut lire : « Voilà le soutien adapté pour votre enfant à l'école. »

On trouve aussi cette information : « Oui, vous êtes d'accord. »

Ou « Non, vous n'êtes pas d'accord. »

#### **Vous n'êtes pas d'accord avec notre proposition ?**

Alors l'inspecteur scolaire vous invite à un rendez-vous.

Ensuite, c'est l'inspecteur scolaire qui décide pour la suite.

**Vous avez des questions ?** Contactez-nous. Nous vous répondons volontiers.

Nous vous souhaitons tout de bon, à vous et à votre enfant,

Votre Service psychologique pour enfants et adolescents